

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N°32-2026

OBJET :

**Réglementation
de
la circulation
GRANDE RUE
RUE DE LA
FOSSE ADRET
ET RUE DE
BRETAGNE**

Vu les articles L.2212-2 et L.2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Considérant la nécessité de corriger la surélévation de la route

- Grande rue au niveau des numéros 80 et 82
- Rue de la Fosse Adret au niveau du numéro 2
- Rue de Bretagne au niveau du numéro 37

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et son parcours,

Vu l'urgence,

Vu l'intérêt général,

A R R E T E

ARTICLE 1 : à partir du 19 Septembre 2026 pour toute la durée des travaux
Au niveau du de

Grande rue au niveau des numéros 80 et 82

Rue de la Fosse Adret au niveau du numéro 2

Rue de Bretagne au niveau du numéro 37

- la circulation sera alternée manuellement

ARTICLE 2 : La signalisation conforme à la réglementation sera assurée par la mairie

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera impérativement affiché sur les lieux du chantier.

ARTICLE 4

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Crécy-la-Chapelle,
- M. le Commandant du Centre de Secours de Crécy-la-Chapelle,
- Agence Routière Territoriale de Coulommiers
- Services Techniques de la mairie

A Coulommès le 17 septembre 2026

Madame le Maire

F. BERNARD

